



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Madame Monika Litscher, directrice
Monbijoustrasse 8
3001 Berne

dossier traité par FIM/SGFIM/cme
notre réf. T.1/2026/14 – jw
votre réf.

Lausanne, le 10 septembre 2026

Consultation sur le projet visant à répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale : Transports '45

Madame la Directrice,

La Ville de Lausanne remercie l'Union des villes suisses de lui donner l'occasion de se prononcer dans le cadre de la consultation relative au programme Transports'45.

Elle salue la volonté de la Confédération d'adopter une approche intégrée de la mobilité, articulant infrastructure ferroviaire, réseau routier et trafic d'agglomération ainsi que l'intention de consolider à long terme le financement de l'infrastructure ferroviaire.

Toutefois, dans sa forme actuelle, le projet ne répond pas de manière suffisante aux besoins des grandes agglomérations, ni aux impératifs de capacité et de transfert modal dans l'Arc lémanique. La Ville de Lausanne invite dès lors l'Union des villes suisses à défendre une adaptation du projet, notamment afin de garantir la continuité des investissements déjà décidés, de préserver les projets régionaux essentiels et de renforcer les capacités ferroviaires sur l'axe Genève-Lausanne-Berne.

1. Des engagements fermes

Dans l'Arc lémanique, l'absence de mesures ferroviaires supplémentaires à long terme contraste avec la saturation connue de l'axe Genève-Lausanne et avec l'objectif de développer prioritairement le rail afin d'éviter une augmentation de la capacité routière.

La Ville de Lausanne demande que le message Transports'45 intègre explicitement les infrastructures nécessaires à une offre ferroviaire robuste, fréquente et fiable entre Genève, Lausanne, Berne et les centres régionaux, en articulation avec les projets d'agglomération et les réseaux de transports publics urbains.

Par ailleurs, le projet Morges-Perroy doit être réalisé sans report. Il ne saurait être remis en cause ou retardé par les arbitrages ultérieurs liés aux surcoûts, aux nouvelles priorités ou à l'évolution des ressources du Fonds d'infrastructure ferroviaire.

Des garanties claires doivent être apportées quant à la poursuite des études, des procédures et des travaux.

Il est également indispensable que l'étape d'aménagement 2027 prévoie des crédits d'études allant jusqu'au stade de l'avant-projet pour les mesures stratégiques suivantes :

- La poursuite de la deuxième ligne Genève-Lausanne, sur le tronçon Genève-Aéroport-Perroy ;
- Un nouveau tronçon Romont-Fribourg, permettant de réduire les temps de parcours entre Lausanne et Berne et d'améliorer la robustesse de l'axe est-ouest ;
- Les aménagements nécessaires entre Wankdorf et Löchligut, en cohérence avec les capacités requises sur l'axe Lausanne-Berne ;
- Les aménagements de capacité dans les grands nœuds, en particulier à Genève-Aéroport, Nyon et Cornavin.

L'inscription de crédits d'études suffisants dès 2027 est essentielle. Sans études avancées, les projets ne pourront pas être mûrs à temps pour les prochaines étapes d'aménagement. Reporter les études revient, dans les faits, à repousser durablement les investissements nécessaires et à entretenir la saturation du réseau.

2. Préserver les projets régionaux

La Ville de Lausanne s'oppose à la suppression de projets régionaux et de proximité sans démonstration claire de leurs effets sur l'offre, la desserte territoriale et le report modal. En particulier, le maintien de l'étude d'avant-projet concernant le désenchevêtrement de Bussigny revêt un intérêt particulier pour l'agglomération lausannoise. Cette mesure doit être poursuivie afin de préserver les possibilités de développement ultérieur de l'offre ferroviaire, de renforcer la fiabilité de l'exploitation et de faciliter les correspondances avec les réseaux régionaux et urbains.

Plus largement, la Ville de Lausanne demande que les décisions de suppression ou de report soient fondées sur des schémas d'offre consolidés et transparents. Il doit être possible d'évaluer, pour chaque mesure, les conséquences en matière de fréquence, de temps de parcours, de capacité, de ponctualité, de correspondances et de desserte des zones de développement.

3. Préserver la gouvernance

La Ville de Lausanne estime que les villes doivent rester étroitement associés à la définition des besoins, à l'élaboration des offres et à la priorisation des infrastructures qui les concernent. Cette participation devrait s'appuyer sur les structures existantes, notamment le PALM, afin de rester ciblée et opérationnelle.

4. Sécuriser le financement

La Ville de Lausanne soutient la prolongation au-delà de 2030 du 0.1 point de TVA affecté au Fonds d'infrastructure ferroviaire. Cette ressource est nécessaire, mais elle ne suffira pas à résoudre les tensions structurelles qui pèsent sur le financement du système ferroviaire. La Confédération doit également examiner des mesures permettant de sécuriser les liquidités du Fonds.

La Ville de Lausanne considère que le renforcement du rail dans l'Arc lémanique est une condition indispensable à la compétitivité, à la cohésion territoriale et à la transition climatique de la Suisse. Il importe que Transports'45 permette de concrétiser cette ambition, plutôt que de différer les investissements dont le besoin est déjà établi.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

